



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 67517

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Meurthe-et-Moselle concernant les moyens affectés aux établissements sous contrat de l'enseignement catholique à la prochaine rentrée 2005-2006. En effet, en raison de la stabilité des effectifs, l'enseignement catholique de Lorraine sera amené à supprimer trente-cinq postes équivalent temps plein (ETP). Ce retrait de trente-cinq ETP concerne une cinquantaine d'enseignants qui seront en perte d'emploi ou en perte d'heures. Aussi, les établissements privés annoncent-ils être amenés à supprimer des heures d'aide et de soutien pour les élèves en difficulté et des options dans les séries scientifiques, à limiter les ouvertures de nouvelles formations ou bien encore à mettre en péril l'enseignement de l'allemand comme première langue vivante, alors que ce sont des priorités affichées par le ministère de l'éducation nationale. Dès lors, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et savoir dans quelle mesure il pourrait être envisagé de déterminer le nombre de postes d'enseignants en fonction des besoins réels des établissements catholiques et non en fonction de ceux de l'enseignement public.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67517

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6076

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)